



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Maîtrise de l'anglais en France

Question écrite n° 12735

Texte de la question

M. Philippe Bonnecarrère attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les résultats récents relatifs à la maîtrise de l'anglais en France. Selon plusieurs évaluations internationales, dont l'indice EF EPI 2024, la France se situe parmi les pays européens affichant un niveau qualifié de « faible », en particulier sur les compétences orales. Ces résultats confirment une tendance à la baisse observée entre 2021 et 2024, malgré les objectifs fixés par le cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Plusieurs retours du terrain, notamment de la part d'enseignants et de familles, soulignent la nécessité d'un apprentissage plus progressif et mieux structuré, ainsi qu'une attention particulière portée à la maîtrise du français, considérée comme un préalable facilitant l'acquisition d'une langue étrangère. Certains suggèrent également de renforcer la pratique régulière de l'anglais à l'école élémentaire et au collège, ainsi que de développer des outils favorisant l'expression orale. Dans ce contexte, il souhaiterait connaître l'analyse du Gouvernement concernant les causes identifiées de ces résultats ; les mesures envisagées pour renforcer l'enseignement de l'anglais, notamment en matière de progressivité, de pédagogie et de pratique orale ainsi que les perspectives et le calendrier permettant d'améliorer durablement la maîtrise de l'anglais par les élèves français.

Texte de la réponse

L'amélioration des compétences des élèves en langues vivantes, notamment en anglais, est un enjeu majeur du ministère de l'éducation nationale. Dès l'école maternelle, l'éveil à la diversité linguistique est renforcé, et l'oral est priorisé dès le CP. En 2024, 2 425 écoles bilingues accueillent 97 000 élèves en anglais, souvent encadrés par des locuteurs natifs. Au collège et au lycée, les dispositifs bilangues, les disciplines non linguistiques, les sections européennes/internationales et le baccalauréat français international offrent des parcours renforcés, tandis que l'enseignement de spécialité « Langues, littératures, civilisations étrangères et régionales » (choisie par 60 000 élèves de terminale en 2025) vise un niveau B2/C1. Les 4 000 assistants de langue, majoritairement anglophones, soutiennent la pratique orale des élèves. Au lycée technologique, les élèves bénéficient également d'un enseignement technologique en langue vivante, en anglais pour la plupart d'entre eux (98 %). De nouveaux programmes de langues vivantes étrangères pour le collège et le lycée sont entrés en vigueur depuis la rentrée 2025. Ceux pour l'école élémentaire entreront en vigueur à partir de la rentrée 2026. Ces programmes fixent des objectifs plus ambitieux que ceux définis dans les programmes de 2020. Ils définissent désormais des attendus annuels, et permettent une réelle progressivité des apprentissages, tant sur le plan linguistique que culturel. Ils renforcent la place de l'oral. Les nouveaux programmes en français définissent l'approfondissement de compétences, à même de renforcer l'apprentissages des langues. Ces mesures s'accompagnent de la valorisation des certifications internationales (dont Cambridge Assessment English) et du développement de la mobilité, physique ou virtuelle, grâce notamment au dispositif eTwinning, qui met en relation des classes de différents pays européens autour de projets collaboratifs. L'anglais est majoritairement la langue de communication de ces échanges. L'ensemble de ces actions vise à offrir à tous les élèves des occasions régulières et authentiques de pratiquer l'anglais, et à consolider leurs compétences orales afin d'atteindre les niveaux attendus du cadre européen commun de référence pour les langues.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Bonnacarrère](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12735

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [10 février 2026](#), page 1130

Réponse publiée au JO le : [31 mars 2026](#), page 2729